21 décembre 2016

(16-7002) Page: 1/17

CONSEIL GÉNÉRAL

RAPPORT ANNUEL (2016)

Le présent rapport a été établi conformément aux "Procédures d'examen annuel des activités de l'OMC et de présentation de rapports dans le cadre de l'OMC" (WT/L/105).

Depuis son précédent rapport annuel¹, le Conseil général a tenu cinq réunions, le 24 février, le 12 mai, le 27 juillet, le 3 octobre et le 7 décembre 2016. Les comptes rendus de ces réunions, où sont consignés les résultats des travaux du Conseil général, sont reproduits sous les cotes WT/GC/M/161, WT/GC/M/162, WT/GC/M/163, WT/GC/M/164 et WT/GC/M/165.²

Les questions traitées dans le rapport sont les suivantes:

1 COMITÉ DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES - RAPPORTS	3
2 MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DE BALI ET DE NAIROBI – DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT	4
3 PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE – EXAMEN DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT	4
4 PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES PETITES ÉCONOMIES – RAPPORTS	
5 AIDE POUR LE COMMERCE - RAPPORT	6
6 ASPECTS DE LA QUESTION DU COTON RELATIFS À L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT – DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	6
7 RÉEXAMEN AU TITRE DU PARAGRAPHE 8 DE LA DÉCISION SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PARAGRAPHE 6 DE LA DÉCLARATION DE DOHA SUR L'ACCORD SUR LES ADPIC ET LA SANTÉ PUBLIQUE – RAPPORT DU CONSEIL DES ADPIC	6
8 ACCESSIONS	7
8.1 Accessions à l'OMC – Déclaration du Maroc au nom du Groupe africain	7
8.2 Algérie	7
8.3 Groupe de travail de l'accession de la République islamique d'Iran – Déclaration d'Oman	7
8.4 Somalie et Timor-Leste	7
8.5 Bélarus	8
8.6 Rapport annuel 2016 du Directeur général	8
9 PROCÉDURE POUR L'INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SH2017 DANS LES LISTES DE CONCESSIONS AU MOYEN DE LA BASE DE DONNÉES SUR LES LISTES TARIFAIRES CODIFIÉES (LTC)	8
10 DÉROGATIONS	
10.1 États-Unis – Ancien territoire sous tutelle des îles du Pacifique – Déclaration du Président du Conseil du commerce des marchandises	8

¹ Le rapport annuel du Conseil général pour 2015 a été distribué sous la cote WT/GC/178.

² WT/GC/M/165 à paraître.

10.2 Introduction des modifications du Système harmonisé de 2002, 2007, 2012 et 2017 dans les Listes de concessions tarifaires de l'OMC – Projet de décision	8
10.3 États-Unis – Ancien territoire sous tutelle des îles du Pacifique – Prorogation de la dérogation – Projet de décision	9
10.4 États-Unis – Préférences commerciales accordées au Népal – Projet de décision	9
10.5 Union européenne – Application du traitement préférentiel autonome aux pays de la partie occidentale des Balkans – Prorogation de la dérogation – Projet de décision	9
10.6 Cuba – Article XV:6 du GATT de 1994 – Prorogation de la dérogation	9
10.7 Réexamen des dérogations conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC	9
11 ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE - DATE ET LIEU	10
12 ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES MICRO, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (MPME) AUX MARCHÉS RÉGIONAUX ET MONDIAUX – DÉCLARATIONS DES PHILIPPINES	11
13 RESTRICTIONS COMMERCIALES IMPOSÉES PAR LA FÉDÉRATION DE RUSSIE ET MESURES COMMERCIALES DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE AFFECTANT LE TRANSIT DE PRODUITS UKRAINIENS	11
13.1 Communication de l'Ukraine	11
13.2 Déclaration de l'Ukraine	11
14 INTERDICTION PAR L'UKRAINE DU TRANSPORT DE MARCHANDISES EN TRANSIT PAR DES ENTREPRISES RUSSES DE TRANSPORT ROUTIER – DÉCLARATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE	11
15 COMITÉ DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION	11
15.1 Rapports et recommandations	11
16 RÉGIME DES PENSIONS DE L'OMC	
16.1 Rapports et amendements	12
16.2 Élection d'un Président, des membres et des suppléants du Comité de gestion	12
17 ARRANGEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT LES MEMBRES AYANT DES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS	13
18 PROGRAMME DE L'OMC POUR LES JEUNES PROFESSIONNELS – DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	13
19 ATELIER SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE - DÉCLARATION DE LA CORÉE	13
20 ATELIER SUR L'OMC ET L'AGENDA 2030 - DÉCLARATION DE L'AUSTRALIE	13
21 MÉCANISME DE PRÉLÈVEMENT DE L'UNION AFRICAINE – DÉCLARATION DES ÉTATS-UNIS	13
22 CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/OMC - RAPPORT DE LA CINQUANTIÈME SESSION DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN	14
23 EXAMEN DES ACTIVITÉS DE L'OMC	
24 DÉSIGNATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	
25 DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DES ORGANES DE L'OMC	14
25.1 Consultations sur les Lignes directrices pour la désignation des présidents – Rapport du Président	
26 ÉLECTION DU PRÉSIDENT	17

1 COMITÉ DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES - RAPPORTS (WT/GC/M/161, WT/GC/M/162, WT/GC/M/163, WT/GC/M/164 ET WT/GC/M/165)

- 1.1. Les Ministres réunis à Doha ont créé le Comité des négociations commerciales (CNC), qui relève directement du Conseil général et est chargé de superviser la conduite globale des négociations (WT/MIN(01)/DEC/1). Conformément aux principes et pratiques qu'il a entérinés à sa première réunion en 2002 (TN/C/M/1), le CNC fait rapport à chaque réunion ordinaire du Conseil général.
- 1.2. À chacune des réunions du Conseil général, en <u>février</u>, <u>mai</u>, <u>juillet</u>, <u>octobre</u> et <u>décembre</u>, le Directeur général a fait rapport sur les activités pertinentes menées depuis son précédent rapport au Conseil général, y compris sur les réunions informelles des Chefs de délégation qu'il avait convoquées sur ce point.³
- 1.3. À la réunion de <u>février</u>, les représentants des Membres suivants ont pris la parole: Pérou, Fidji (Groupe du Pacifique), Chili, Royaume d'Arabie saoudite (Groupe arabe); Chine, Nigéria, Taipei chinois (Membres relevant de l'article XII), République bolivarienne du Venezuela, RDP lao (ASEAN), Équateur, Turquie, Népal, Indonésie (G-33), République de Corée, Paraguay, Burkina Faso, Cameroun, Maroc (Groupe africain), Bénin (PMA), Zimbabwe, Jamaïque et Gabon.⁴ Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.
- 1.4. À la réunion de <u>mai</u>, les représentants des Membres suivants ont pris la parole: Royaume d'Arabie saoudite (Groupe arabe), État plurinational de Bolivie, Bénin (PMA), Cameroun, Ouganda, Nigéria, Rwanda (ACP), République bolivarienne du Venezuela, Équateur, Kenya, Cuba, Mali (C-4), Qatar, Népal, Turquie, Pakistan, Tunisie, Chili, Maroc (Groupe africain), Australie (également au nom de la Nouvelle-Zélande), Sierra Leone, Lesotho et Tanzanie. ⁵ Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.
- 1.5. À la réunion de <u>juillet</u>, les représentants des Membres suivants ont pris la parole: Turquie, Ukraine, Mexique, Royaume d'Arabie saoudite (Groupe arabe), Malaisie (ASEAN), République bolivarienne du Venezuela, Ouganda, Népal, Colombie, Chili, Chine, Barbade, Libéria et Brésil.⁶ Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.
- 1.6. À la réunion d'<u>octobre</u>, les représentants des Membres suivants ont pris la parole: Royaume d'Arabie saoudite (Groupe arabe), Bénin (PMA), République dominicaine (Groupe informel des pays en développement) et Népal.⁷ Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.

³ Les rapports du Directeur général à la réunion du Conseil général et aux réunions informelles pertinentes au niveau des Chefs de délégation ont été distribués ultérieurement sous les cotes JOB/GC/91, JOB/GC/102, JOB/GC/105 et JOB/GC/111, respectivement.

⁴ Les déclarations faites à la réunion informelle du 10 février au niveau des Chefs de délégation par les délégations ci-après ont été incorporées, à leur demande, dans le compte rendu de la réunion de février figurant dans le document WT/GC/M/161: Afrique du Sud, Argentine, Bangladesh (pour le Groupe des PMA – à la demande du Bénin), Brésil, Cuba, État plurinational de Bolivie, Guatemala (PEV), États-Unis, Inde, Indonésie, Japon, Kenya, Mexique, Ouganda, Pakistan, Rwanda et Uruguay.

⁵ Les déclarations faites à la réunion informelle du 9 mai au niveau des Chefs de délégation par les délégations ci-après ont été incorporées, à leur demande, dans le compte rendu de la réunion de mai figurant dans le document WT/GC/M/162: Afrique du Sud, Brésil, Canada, Chine, Inde, Indonésie, Japon, Mexique, Paraguay, Taipei chinois, Union européenne et Uruguay.

⁶ Les déclarations faites à la réunion informelle du 25 juillet au niveau des Chefs de délégation par les délégations suivantes ont été incorporées, à leur demande, dans le compte rendu de la réunion de juillet figurant dans le document WT/GC/M/163: Afrique du Sud; Argentine; Bangladesh; Bénin (PMA); Brésil; Chine; Colombie; Costa Rica; Cuba; Équateur; État plurinational de Bolivie; États-Unis; Fédération de Russie; Guatemala (PEV); Hong Kong, Chine; Inde; Indonésie; Japon; Libéria; Mali (C-4); Monténégro; Norvège; Nouvelle-Zélande; Pakistan; Paraguay; Pérou; République de Corée; Rwanda (ACP); Singapour; Suisse; Taipei chinois (Membres relevant de l'article XII); Union européenne; et Uruguay.

⁷ Les déclarations faites à la réunion informelle du 30 septembre au niveau des Chefs de délégation par les délégations suivantes ont été incorporées, à leur demande, dans le compte rendu de la réunion d'octobre figurant dans le document WT/GC/M/164: Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica; Cuba; Équateur, État plurinational de Bolivie, États-Unis, Fédération de Russie, Indonésie (G-33), Japon, Lesotho; Mali (C-4), Maroc (Groupe africain), Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Pérou, République

1.7. À la réunion de <u>décembre</u>, les représentants des Membres suivants ont pris la parole: Maroc (Groupe africain), Ouganda et Fidji (également au nom du Groupe du Pacifique).⁸ Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.

2 MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DE BALI ET DE NAIROBI - DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT (WT/GC/M/161, WT/GC/M/162, WT/GC/M/163, WT/GC/M/164 ET WT/GC/M/165)

- 2.1. Depuis juillet 2014, le point consacré à la mise en œuvre des résultats de Bali est inscrit à l'ordre du jour des réunions du Conseil général à la demande du Président afin de présenter des renseignements actualisés sur les travaux accomplis dans le cadre des organes permanents qui travaillent directement sur les diverses décisions de Bali. Après la dixième Conférence ministérielle, des rapports sur la mise en œuvre des résultats de Nairobi ont également été présentés au titre de ce point.
- 2.2. Aux réunions du Conseil général de <u>février</u>, <u>mai</u>, <u>juillet</u>, <u>octobre</u> et <u>décembre</u>, le Président a fait rapport sur les travaux menés dans le cadre des organes permanents de l'OMC pour remplir les mandats ministériels de Bali et de Nairobi.⁹
- 2.3. À la réunion de <u>février</u>, le représentant de la Sierra Leone a pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et de la déclaration.
- 2.4. À la réunion de <u>mai</u>, les représentants des Membres suivants ont pris la parole: République de Moldova, Brésil, Monténégro, Paraguay, États-Unis, Bénin (PMA), Nouvelle-Zélande (également au nom de l'Australie), Canada, Argentine, Japon et Union européenne. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.
- 2.5. À la réunion de <u>juillet</u>, les représentants des Membres suivants ont pris la parole: Bénin (PMA), Tanzanie, Ouganda et Fédération de Russie. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.
- 2.6. À la réunion d'<u>octobre</u>, le Directeur général et le représentant du Bénin (PMA) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.
- 2.7. À la réunion de <u>décembre</u>, les représentants du Bénin (PMA) et de l'Ouganda ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.

3 PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE - EXAMEN DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT (WT/GC/M/163 ET WT/GC/M/165)

3.1. Conformément à la Déclaration sur le commerce électronique mondial adoptée par les Ministres à la deuxième session de la Conférence ministérielle (WT/MIN(98)/DEC/2), le Conseil général a adopté, en septembre 1998, un programme de travail sur le commerce électronique (WT/L/274). À la dixième Conférence ministérielle, les Ministres ont adopté une décision sur le Programme de travail sur le commerce électronique (WT/MIN(15)/42-WT/L/977) qui donnait pour instruction au Conseil général de procéder à des examens périodiques à ses réunions de juillet et décembre 2016 et de juillet 2017, sur la base des rapports qui pourraient être présentés par les organes de l'OMC chargés de la mise en œuvre du Programme de travail.

de Corée, République dominicaine, Rwanda (ACP), Sénégal, Taipei chinois (Membres relevant de l'article XII),

⁹ Les déclarations du Président ont été distribuées ultérieurement sous les cotes JOB/GC/90, JOB/GC/93, JOB/GC/103, JOB/GC/106 et JOB/GC/112, respectivement.

Tanzanie, Tunisie, Union européenne, Ukraine et Uruguay.

⁸ Les déclarations faites à la réunion informelle des 1^{er} et 5 décembre au niveau des chefs de délégation par les délégations ci-après doivent être incorporées dans le compte rendu de la réunion de décembre portant la cote WT/GC/M/165: Norvège; Tchad (PMA); RDP lao (ASEAN); Argentine; Égypte; Japon; Équateur; Chili; Nouvelle-Zélande; Rwanda (ACP); Inde; République de Corée; Uruguay; Australie; Union européenne; Indonésie (également au nom du G-33); États-Unis; Chine; Singapour; Colombie; Pakistan; Afrique du Sud; République dominicaine; Fédération de Russie; Costa Rica; Hong Kong, Chine; Royaume d'Arabie saoudite (Groupe arabe); Suisse; Sénégal; Mexique; Taipei chinois (Membres relevant de l'article XII); État plurinational de Bolivie; Tunisie; Brésil; Zimbabwe; Népal; Paraguay; Bangladesh; Monténégro; Tanzanie; et Nigéria.

- 3.2. À la réunion de juillet, l'Ambassadeur Suescum (Panama), en tant qu'Ami du Président, a donné une vue d'ensemble des travaux menés dans le cadre du Programme de travail sur le commerce électronique. Son rapport a été distribué ultérieurement sous la cote WT/GC/W/721. Le Président a aussi appelé l'attention sur les rapports présentés par les Présidents du Conseil du commerce des services (S/C/49) et du Conseil du commerce des marchandises (G/C/57) et il s'est félicité des communications présentées par plusieurs délégations dans ce domaine. Les représentants des Membres suivants ont pris la parole: États-Unis, Zimbabwe, Chili, Mexique, Union européenne, Japon, République de Corée, Fédération de Russie, Pakistan et Brésil. Le Conseil général a pris note des rapports du Président du Conseil du commerce des marchandises (G/C/57) et du Président du Conseil du commerce des services (S/C/49), du rapport de l'Ambassadeur Suescum et des déclarations.
- 3.3. À la réunion de <u>décembre</u>, le Président a donné une vue d'ensemble des travaux menés dans le cadre du Programme de travail sur le commerce électronique. Son rapport a été distribué ultérieurement sous la cote WT/GC/W/728. Le Président a aussi appelé l'attention sur les rapports présentés par les Présidents du CCS (S/C/51) et du CCG (G/C/58). Les représentants des Membres suivants ont pris la parole: Costa Rica; Chine; Union européenne; États-Unis; Bénin (PMA); Japon; Pakistan; Paraguay; RDP lao (ASEAN); Pérou; République de Corée; Ouganda; Norvège; Canada; Nigéria; Chili; Hong Kong, Chine; Suisse; Inde; Australie; Brésil; Mexique; Équateur; Singapour; El Salvador; Colombie; Uruguay; et État plurinational de Bolivie. Le Conseil général a pris note des rapports du Président du Conseil du commerce des marchandises (G/C/58) et du Président du Conseil du commerce des services (S/C/51), du rapport du Président et des déclarations.

4 PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES PETITES ÉCONOMIES - RAPPORTS (WT/GC/M/161, WT/GC/M/162, WT/GC/M/163, WT/GC/M/164 ET WT/GC/M/165)

- 4.1. En 2002, le Conseil général a pris note d'un cadre et de procédures pour la conduite du Programme de travail sur les petites économies arrêté par les Ministres réunis à Doha (WT/MIN(01)/DEC/1, paragraphe 35), en vertu desquels ce programme de travail serait inscrit à titre permanent à l'ordre du jour du Conseil général. Le cadre et les procédures prévoyaient également que le Comité du commerce et du développement (CCD) ferait régulièrement rapport au Conseil général sur l'avancement des travaux dans ses sessions spécifiques sur cette question. En décembre 2015, à la dixième Conférence ministérielle, les Ministres ont adopté la Décision sur le Programme de travail sur les petites économies (WT/MIN(15)/40-WT/L/975) qui réaffirmait leur engagement en faveur du Programme de travail et demandait au CCD de poursuivre ses travaux en sessions spécifiques sous la responsabilité générale du Conseil général.
- 4.2. À la réunion de <u>février</u>, le Président du CCD a fait référence à la Décision de Nairobi relative au Programme de travail sur les petites économies et a indiqué que la Session spécifique du CCD axerait ses travaux sur les problèmes rencontrés par les petites économies dans le secteur des textiles et des vêtements, et leurs difficultés à réduire les coûts du commerce en particulier dans le domaine de la facilitation des échanges, et sur la participation des petites économies aux chaînes de valeur dans les services. Les représentants du Guatemala (PEV) et des États-Unis ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et des déclarations.
- 4.3. À la réunion de <u>mai</u>, le Président du CCD a indiqué que les discussions de la Session spécifique du CCD avaient principalement porté sur l'accès aux chaînes de valeur mondiales dans le secteur des textiles et des vêtements. Conformément au mandat défini à Nairobi, les travaux sur les chaînes de valeur mondiales se poursuivaient et les travaux sur la réduction des coûts du commerce débuteraient à la prochaine réunion, en juillet. Les représentants du Guatemala (PEV) et des États-Unis ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et des déclarations.
- 4.4. À la réunion de <u>juillet</u>, le Président du CCD a indiqué que les discussions de la Session spécifique du CCD avaient principalement porté sur l'accès aux chaînes de valeur mondiales dans le secteur du tourisme. Conformément au mandat défini à Nairobi, les travaux préliminaires avaient commencé et la Session spécifique poursuivrait ses travaux à sa réunion de novembre. Le

 $^{^{10}}$ La déclaration de l'Ukraine au titre de ce point a été incorporée, suite à sa demande adressée au Président à la réunion, dans le compte rendu de la réunion de juillet et elle figure à l'annexe 3 du document WT/GC/M/163.

représentant du Honduras (PEV) a pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et de la déclaration.

- 4.5. À la réunion d'<u>octobre</u>, le Président du CCD a indiqué que le CCD réuni en session spécifique préparait sa prochaine session spécifique qui porterait sur les technologies de l'information et l'externalisation des fonctions de l'entreprise. Conformément au mandat de Nairobi, il a redit que les travaux préliminaires avaient commencé et que la Session spécifique poursuivrait ses travaux en novembre. Le représentant du Guatemala (PEV) a pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et de la déclaration.
- 4.6. À la réunion de <u>décembre</u>, le Président du CCD a fait rapport sur la session spécifique tenue le 4 novembre, au cours de laquelle les discussions avaient porté sur les services liés aux technologies de l'information et les services relatifs à l'externalisation des fonctions de l'entreprise, sur les services logistiques et sur les services de transport maritime. S'agissant du mandat de Nairobi, les Membres avaient adopté une proposition révisée présentée par le Guatemala (PEV) dans le document WT/COMTD/SE/W/33/Rev.1. Le représentant du Honduras (PEV) a pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et de la déclaration.

5 AIDE POUR LE COMMERCE - RAPPORT (WT/GC/M/161)

5.1. À la réunion de <u>février</u>, le Président du CCD a présenté le Programme de travail sur l'aide pour le commerce pour 2016-2017 figurant dans le document WT/COMTD/AFT/W/60, qui avait pour thème "Promouvoir la connectivité". Le Programme de travail analyserait de manière plus approfondie les contraintes sur le plan de l'offre et de l'infrastructure commerciale auxquelles se heurtent les pays en développement. Le représentant des États-Unis a pris la parole. Le Conseil général a pris note du nouveau Programme de travail de l'Aide pour le commerce, de la déclaration du Président du CCD et de l'autre déclaration.

6 ASPECTS DE LA QUESTION DU COTON RELATIFS À L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT - DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (WT/GC/M/165)

- 6.1. Au paragraphe 1.b de la Décision du 1^{er} août 2004 sur le Programme de travail de Doha (WT/L/579), le Conseil général, entre autres choses, a pris note des efforts faits aux plans bilatéral, multilatéral et régional pour accomplir des progrès en ce qui concerne les aspects de l'Initiative en faveur du coton relatifs à l'aide au développement et a donné pour instruction au Secrétariat de continuer de travailler avec la communauté du développement et de faire périodiquement rapport au Conseil sur les faits nouveaux pertinents. Le Conseil général a également donné pour instruction au Directeur général de tenir des consultations avec les organisations internationales pertinentes, y compris les institutions de Bretton Woods, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Centre du commerce international, pour orienter de manière effective les programmes existants et toutes ressources additionnelles vers le développement des économies dans lesquelles le coton revêt une importance vitale. Les Décisions de Bali et Nairobi ont réaffirmé ce mandat et invité le Directeur général à continuer de présenter des rapports périodiques.
- 6.2. À la réunion de <u>décembre</u>, le Directeur général adjoint Shark a fait rapport, au nom du Directeur général, sur les aspects de la question du coton relatifs à l'aide au développement et a noté l'accélération de la mise en œuvre des projets et des programmes dans ce domaine, a félicité les délégations pour leur engagement constructif dans le cadre consultatif, mis en lumière les contributions concernant la plate-forme de coopération Sud-Sud et demandé instamment aux Membres de continuer à renforcer leur aide au développement pour le secteur du coton des PMA. Le représentant du Bénin (PMA) a pris la parole. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Directeur général adjoint au nom du Directeur général et de la déclaration faite.

7 RÉEXAMEN AU TITRE DU PARAGRAPHE 8 DE LA DÉCISION SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PARAGRAPHE 6 DE LA DÉCLARATION DE DOHA SUR L'ACCORD SUR LES ADPIC ET LA SANTÉ PUBLIQUE - RAPPORT DU CONSEIL DES ADPIC (WT/GC/M/165)

7.1. En août 2003, le Conseil général a adopté la Décision sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. Le paragraphe 8 de cette décision disposait que le Conseil des ADPIC réexaminerait chaque année le fonctionnement du

système décrit dans la présente décision afin d'assurer son application effective et présenterait chaque année un rapport sur son application au Conseil général.

7.2. À la réunion de <u>décembre</u>, le Président du Conseil des ADPIC a présenté le rapport du Conseil (IP/C/76) sur son réexamen annuel de la Décision sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. Le rapport faisait aussi le point de la situation en ce qui concernait les acceptations du Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC. Le Directeur général et les représentants du Canada et du Maroc (Groupe africain) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Conseil des ADPIC et des déclarations.

8 ACCESSIONS

8.1 Accessions à l'OMC - Déclaration du Maroc au nom du Groupe africain (WT/GC/M/163)

8.1. À la réunion de juillet, le représentant du Maroc, au nom du Groupe africain, a fait une déclaration sur la question des accessions à l'OMC et il a demandé aux Membres d'aider à accélérer le processus d'accession en soulignant la nécessité d'intensifier la fourniture de l'assistance technique. Les représentants des Membres suivants, S.E. M. Kamal Hassan Ali, Ministre de la coopération internationale de la République du Soudan (en tant qu'observateur), ont pris la parole: Oman (également au nom du Groupe ACP, du Brésil, de Cuba, du C-4, du Japon, de la Fédération de Russie, de la Turquie et du Viet Nam), Bénin (PMA), Taipei chinois, Inde, Royaume d'Arabie saoudite (Groupe arabe), Tchad, Qatar, République de Corée, Yémen, Chine, République dominicaine (Groupe informel des pays en développement), Bangladesh, Indonésie, Fédération de Russie et Union européenne. 11 Le Président a informé les Membres que, à l'issue de consultations, un large consensus s'était dégagé sur la désignation de M. Ryosuke Kuwana (Représentant permanent adjoint du Japon) à la présidence du Groupe de travail de l'accession du Soudan. Le Conseil général a pris note des déclarations.

8.2 Algérie (WT/GC/M/164)

8.2. À la réunion d'<u>octobre</u>, le Président a annoncé qu'il y avait un consensus sur la désignation de l'Ambassadeur Gustavo Vanerio (Uruguay) à la présidence du Groupe de travail de l'accession de l'Algérie. Les représentants de l'Uruguay et de l'Algérie (en tant qu'observateur) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

8.3 Groupe de travail de l'accession de la République islamique d'Iran - Déclaration d'Oman (WT/GC/M/162)

8.3. À la réunion de <u>mai</u>, les représentants des Membres suivants ont fait une déclaration au sujet du processus du Groupe de travail de l'accession de la République islamique d'Iran: Oman (au nom de l'Arménie), État plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Chine, Cuba, Inde, Kazakhstan, Kenya, Mozambique, Nicaragua, Oman, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Tadjikistan, Turquie, Uruguay, République bolivarienne du Venezuela et Zimbabwe. Les représentants des Membres suivants ont pris la parole: Japon, Union européenne, Royaume d'Arabie saoudite, Suisse, Mexique, Qatar, Nigéria, Chine, Bahreïn, Yémen, Sri Lanka, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Norvège, République de Corée, Émirats arabes unis, Colombie, État du Koweït, Lesotho, Jordanie, Bénin et Ouganda. Le Conseil général a pris note des déclarations.

8.4 Somalie et Timor-Leste (WT/GC/M/165)

8.4. À la réunion de <u>décembre</u>, le Président a attiré l'attention du Conseil sur les communications de la République fédérale de Somalie (WT/ACC/SOM/1) et de la République démocratique du Timor-Leste (WT/ACC/TLS/1) contenant des demandes d'accession à l'Accord sur l'OMC au titre de l'article XII. Il a proposé que le Conseil général convienne d'établir les groupes de travail respectifs

 $^{^{11}}$ La déclaration du Japon au titre de ce point a été incorporée, suite à sa demande adressée au Président à la réunion, dans le compte rendu de la réunion de juillet et elle figure à l'annexe 4 du document WT/GC/M/163.

ayant le mandat et la composition types, dont il a donné lecture. Le Conseil général en est ainsi convenu.

8.5. Le Directeur général; S.E. Mme Faduma Abdullahi Mohamud, Représentante permanente de la Somalie (en qualité d'observateur); S.E. M. Estanislau Aleixo da Silva, Ministre des affaires économiques, de l'agriculture et de la pêche du Timor-Leste (en qualité d'observateur); et les représentants du Maroc (Groupe africain), du Royaume d'Arabie saoudite (Groupe arabe), de la RDP lao (ASEAN), du Bénin (PMA), du Kenya, du Taipei chinois (Membres relevant de l'article XII), de la Turquie, de la Chine, des États-Unis, du Japon, du Yémen, du Brésil, de la Tanzanie, de la République de Corée, de la Norvège, du Cambodge, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Inde, de l'Union européenne, du Canada, des Fidji (Groupe du Pacifique), de Cabo Verde, de la Fédération de Russie, de l'Ouganda et du Soudan (en qualité d'observateur) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

8.5 Bélarus (WT/GC/M/165)

8.6. À la réunion de <u>décembre</u>, le Président a informé les Membres qu'à la suite de consultations et conformément à la pratique habituelle de l'OMC, il avait été convenu que M. l'Ambassadeur Kemal Madenoğlu (Turquie) serait le Président du Groupe de travail de l'accession du Bélarus. Les représentants de la Turquie et du Bélarus (en qualité qu'observateur) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

8.6 Rapport annuel 2016 du Directeur général (WT/GC/M/165)

8.7. À la réunion de <u>décembre</u>, le Directeur général adjoint Shark a présenté, au nom du Directeur général, le Rapport annuel 2016 du Directeur général sur les accessions à l'OMC (WT/ACC/28). Les représentants de l'Union européenne, du Yémen, d'Oman, du Bélarus (en qualité d'observateur) et de l'Iran (en qualité d'observateur) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.

9 PROCÉDURE POUR L'INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SH2017 DANS LES LISTES DE CONCESSIONS AU MOYEN DE LA BASE DE DONNÉES SUR LES LISTES TARIFAIRES CODIFIÉES (LTC)

9.1. À la réunion de <u>décembre</u>, le Conseil général a adopté le projet de décision figurant dans le document G/C/W/732. La décision a ensuite été distribuée sous la cote WT/L/995.

10 DÉROGATIONS¹²

10.1 États-Unis – Ancien territoire sous tutelle des îles du Pacifique – Déclaration du Président du Conseil du commerce des marchandises (WT/GC/M/163)

10.1. À la réunion de <u>juillet</u>, le Président du Conseil des marchandises, conformément à l'article IX:3 de l'Accord sur l'OMC, a indiqué que le Conseil du commerce des marchandises n'avait pas achevé l'examen de la demande de prorogation de la dérogation présentée par les États-Unis concernant l'ancien territoire sous tutelle des îles du Pacifique (G/C/W/721). Le Conseil général est convenu d'autoriser le Conseil du commerce des marchandises à poursuivre l'examen de la demande.

10.2 Introduction des modifications du Système harmonisé de 2002, 2007, 2012 et 2017 dans les Listes de concessions tarifaires de l'OMC - Projet de décision (WT/GC/M/165)

10.2. À la réunion de <u>décembre</u>, le Conseil général a examiné quatre projets de décision portant octroi d'une dérogation, contenus dans les documents G/C/W/728, G/C/W/729, G/C/W/730/Rev.1 et G/C/W/733/Rev.1, qui concernaient l'introduction des modifications du Système harmonisé de

La liste des dérogations accordées en 2016, ainsi que des dérogations précédemment accordées et encore en vigueur en 2016, figure dans le document WT/GC/W/729. De plus, la liste des dérogations accordées par le Conseil général et la Conférence ministérielle entre 1995 et 2015 est contenue dans le document WT/GC/W/718.

2002, 2007, 2012 et 2017, respectivement, dans les Listes de concessions tarifaires de l'OMC. Le Président du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen de cette question par le Conseil. Le Conseil général a pris note du rapport et a adopté, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC convenues en novembre 1995 (WT/L/93), les quatre projets de décision (WT/L/996, WT/L/997, WT/L/998 et WT/L/999).

- 10.3 États-Unis Ancien territoire sous tutelle des îles du Pacifique Prorogation de la dérogation Projet de décision (WT/GC/M/165)
- 10.4 États-Unis Préférences commerciales accordées au Népal Projet de décision (WT/GC/M/165)
- 10.5 Union européenne Application du traitement préférentiel autonome aux pays de la partie occidentale des Balkans Prorogation de la dérogation Projet de décision (WT/GC/M/165)
- 10.6 Cuba Article XV:6 du GATT de 1994 Prorogation de la dérogation (WT/GC/M/165)
- 10.3. À la réunion de <u>décembre</u>, le Conseil général a examiné les quatre projets de décision portant octroi d'une dérogation, contenus dans les documents G/C/W/721, G/C/W/724, G/C/W/731 et G/C/W/734. Le Président du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen de cette question par le Conseil. Les représentants du Monténégro, du Népal et des Fidji (Groupe du Pacifique) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et des déclarations et a adopté, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC convenues en novembre 1995 (WT/L/93), les quatre projets de décision (WT/L/1000, WT/L/1001, WT/L/1002 et WT/L/1003).
- 10.7 Réexamen des dérogations conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC (WT/GC/M/163 et WT/GC/M/165)
- 10.4. Conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC, "[t]oute dérogation accordée pour une période de plus d'une année sera réexaminée par la Conférence ministérielle une année au plus après qu'elle aura été accordée, puis chaque année jusqu'à ce qu'elle prenne fin".
- 10.5. À la réunion de <u>juillet</u>, le Conseil général a réexaminé les dérogations suivantes conformément à l'article IX:4:
 - i. Canada Programme CARIBCAN, dérogation accordée le 28 juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2023 (WT/L/958, WT/L/987)
 - ii. Traitement préférentiel en faveur des pays les moins avancés, dérogation accordée le 27 mai 2009 jusqu'au 30 juin 2019 (WT/L/759)
 - iii. États-Unis Ancien territoire des îles du Pacifique, dérogation accordée le 27 juillet 2007 jusqu'au 31 décembre 2016 (WT/L/694 et WT/L/990)
 - iv. États-Unis Loi relative au redressement économique du Bassin des Caraïbes, dérogation accordée le 5 mai 2015 jusqu'au 31 décembre 2019 (WT/L/950, WT/L/988)
 - v. Philippines Traitement spécial pour le riz, dérogation accordée le 24 juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2017 (WT/L/932)
- 10.6. Ce faisant, le Conseil général a examiné les rapports sur la mise en œuvre des dérogations respectives, reproduits sous les cotes WT/L/987, WT/L/988 et WT/L/990. Les représentants de la Jamaïque, du Bénin (PMA) et du Sénégal ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des rapports et des déclarations, et est convenu qu'il reviendrait sur le réexamen des dérogations pluriannuelles au titre de l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC à sa dernière réunion ordinaire de 2016.

- 10.7. À la réunion de <u>décembre</u>, le Conseil général a réexaminé les dérogations suivantes conformément à l'article IX:4:
 - Traitement préférentiel pour les services et fournisseurs de services des pays les moins avancés, dérogation accordée le 17 décembre 2011 jusqu'au 31 décembre 2030 (WT/L/847, WT/L/982)
 - ii. Système de certification du processus de Kimberley pour les diamants bruts, dérogation accordée le 12 décembre 2012 jusqu'au 31 décembre 2018 (WT/L/876)
 - iii. Union européenne Application du traitement préférentiel autonome aux pays de la partie occidentale des Balkans, dérogation accordée le 30 novembre 2011 jusqu'au 31 décembre 2016 (WT/L/836, WT/L/993)
 - iv. Cuba Article XV:6 du GATT de 1994, prorogation de la dérogation accordée le 14 février 2012 jusqu'au 31 décembre 2016 (WT/L/850, WT/L/994)
- 10.8. Ce faisant, le Conseil général a examiné les rapports sur la mise en œuvre des dérogations respectives, reproduits sous les cotes WT/L/993 et WT/L/994. Il a pris note des rapports.

11 ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE - DATE ET LIEU (WT/GC/M/162, WT/GC/M/163, WT/GC/M/164 ET WT/GC/M/165)

- 11.1. L'article IV de l'Accord de Marrakech disposait ce qui suit: "Il sera établi une Conférence ministérielle composée de représentants de tous les Membres, qui se réunira au moins une fois tous les deux ans." À Nairobi, au titre du point 3 de l'ordre du jour, les Ministres avaient donné pour instruction au Conseil général de tenir des consultations concernant la date et le lieu de la onzième session de la Conférence ministérielle.
- 11.2. À la réunion de <u>mai</u>, le Président a annoncé que des consultations commenceraient sous peu, afin que les Membres prennent une décision collectivement sur la date et le lieu de la prochaine Conférence ministérielle à la réunion de juillet du Conseil général. Le Conseil général a pris note de la déclaration.
- 11.3. À la réunion de <u>juillet</u>, le Président a appelé l'attention des Membres sur l'offre de l'Argentine d'accueillir la onzième Conférence ministérielle, figurant dans le document WT/GC/180. L'Argentine a présenté sa communication à ce sujet. Le Président et le Directeur général ont remercié l'Argentine pour son offre. Le Président a dit qu'il poursuivrait ses consultations sur la question immédiatement après la pause estivale. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 11.4. Le Président a ensuite appelé l'attention des Membres sur l'offre de l'Uruguay d'accueillir la onzième Conférence ministérielle, figurant dans le document WT/GC/181. L'Uruguay a présenté sa communication à ce sujet. Le Président et le Directeur général ont remercié l'Uruguay pour son offre. Le Président a redit qu'il poursuivrait ses consultations sur la question après la pause estivale. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 11.5. À la réunion d'<u>octobre</u>, le Président a indiqué que pendant les consultations, les représentants des deux Membres qui avaient offert d'accueillir la Conférence l'Argentine et l'Uruguay avaient collaboré étroitement. Grâce à cette excellente coopération, l'Uruguay avait annoncé à la réunion informelle des Chefs de délégation du 30 septembre que son gouvernement avait décidé de retirer son offre d'accueillir la onzième Conférence ministérielle en faveur de l'Argentine. Compte tenu de ce changement et de l'important soutien apporté à la candidature de l'Argentine que le Président avait observé pendant ses consultations, le Conseil général est convenu que l'Argentine accueillerait la onzième session de la Conférence ministérielle, à Buenos Aires. Le Directeur général et le représentant de l'Argentine ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 11.6. À la réunion de <u>décembre</u>, le Conseil général est convenu que la onzième session de la Conférence ministérielle se tiendrait les 11-14 décembre 2017.

12 ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES MICRO, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (MPME) AUX MARCHÉS RÉGIONAUX ET MONDIAUX – DÉCLARATIONS DES PHILIPPINES (WT/GC/M/161, WT/GC/M/163 ET WT/GC/M/164)

- 12.1. À la réunion de <u>février</u>, le représentant des Philippines, au nom des Philippines, du Brunéi Darussalam, de la RDP lao, de la Malaisie et de Singapour, a présenté une feuille de route pour 2016 pour examiner comment encourager la participation des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) aux marchés régionaux et mondiaux. Les représentants des Membres suivants ont pris la parole: Turquie, Fédération de Russie, Nouvelle-Zélande, États-Unis, Japon, Inde, République de Corée, Suisse, Pakistan, Bénin (PMA), Mexique, Union européenne, Nigéria, Canada, Paraguay, Brésil, Colombie, Tanzanie et République bolivarienne du Venezuela. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 12.2. À la réunion de <u>juillet</u>, le représentant des Philippines, intervenant également au nom du Brunéi Darussalam, de la RDP lao, de la Malaisie, de Singapour et de la Thaïlande, a fait une déclaration sur le séminaire sur les MPME, dont le résumé figure dans le document JOB/GC/95. Le Directeur général et le représentant du Taipei chinois ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 12.3. À la réunion d'<u>octobre</u>, le représentant des Philippines a fait une déclaration sur la séance du quinzième Forum public de l'OMC consacrée aux MPME. Les Philippines présenteraient un résumé de cette séance et, avec les coauteurs, le Brunéi Darussalam, la RDP lao, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande, elles inviteraient les Membres à réfléchir à la façon de poursuivre cette initiative. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

13 RESTRICTIONS COMMERCIALES IMPOSÉES PAR LA FÉDÉRATION DE RUSSIE ET MESURES COMMERCIALES DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE AFFECTANT LE TRANSIT DE PRODUITS UKRAINIENS

13.1 Communication de l'Ukraine (WT/GC/M/161)

13.1. À la réunion de <u>février</u>, le représentant de l'Ukraine a fait une déclaration sur les restrictions commerciales imposées par la Fédération de Russie après la communication qu'elle avait présentée au Conseil du commerce des marchandises, figurant dans le document G/C/W/720. Les représentants des Membres suivants ont pris la parole: Fédération de Russie, Turquie, Union européenne, États-Unis et Canada. Le Conseil général a pris note des déclarations.

13.2 Déclaration de l'Ukraine (WT/GC/M/163)

13.2. À la réunion de juillet, le représentant l'Ukraine a fait une déclaration sur les mesures commerciales de la Fédération de Russie affectant le transit de produits ukrainiens. Les représentants des Membres suivants ont pris la parole: États-Unis, Union européenne, Japon, Canada, Géorgie, Australie, République de Corée, Norvège et Fédération de Russie. Le Conseil général a pris note des déclarations.

14 INTERDICTION PAR L'UKRAINE DU TRANSPORT DE MARCHANDISES EN TRANSIT PAR DES ENTREPRISES RUSSES DE TRANSPORT ROUTIER - DÉCLARATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE (WT/GC/M/161)

14.1. À la réunion de <u>février</u>, le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration sur l'interdiction par l'Ukraine du transport de marchandises en transit par des entreprises russes de transport routier. Les représentants de l'Ukraine et de la République de Moldova ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

15 COMITÉ DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

15.1 Rapports et recommandations (WT/GC/M/162, WT/GC/M/163, WT/GC/M/164 et WT/GC/M/165)

15.1. À la réunion de <u>mai</u>, le Conseil général a examiné les rapports du Comité du budget, des finances et de l'administration sur ses réunions de mars (WT/BFA/153) et d'avril (WT/BFA/154). Le

Conseil général a pris note de la déclaration du Président du Comité du budget, des finances et de l'administration, a approuvé la recommandation spécifique du Comité du budget figurant au paragraphe 1.6 du rapport WT/BFA/153 et a adopté les deux rapports reproduits sous les cotes WT/BFA/153 et WT/BFA/154.

- 15.2. À la réunion de <u>juillet</u>, le Conseil général a examiné le rapport du Comité du budget, des finances et de l'administration sur sa réunion de juin (WT/BFA/155). Le Conseil général a pris note de la déclaration, a approuvé les recommandations faites par le Comité du budget au paragraphe 2.13 du rapport WT/BFA/155 et a adopté le rapport WT/BFA/155.
- 15.3. À la réunion d'<u>octobre</u>, le Conseil général a examiné le rapport du Comité du budget, des finances et de l'administration sur sa réunion de septembre (WT/BFA/156). Le Conseil général a pris note de la déclaration, a adopté le rapport du Comité du budget reproduit dans le document WT/BFA/156 et a approuvé les recommandations spécifiques faites aux paragraphes 4.2, 5.2 et 8.2 du rapport.
- 15.4. À la réunion de <u>décembre</u>, le Conseil général a examiné le rapport du Comité du budget, des finances et de l'administration sur ses deux réunions de novembre (WT/BFA/158 et WT/BFA/160). Il a pris note de la déclaration faite, a adopté les rapports du Comité du budget portant les cotes WT/BFA/158 et WT/BFA/160 et a approuvé les recommandations spécifiques figurant aux paragraphes 2.5 et 3.15 du rapport contenu dans le document WT/BFA/158.

16 RÉGIME DES PENSIONS DE L'OMC

16.1 Rapports et amendements (WT/GC/M/163 et WT/GC/M/165)

- 16.1. À la réunion de juillet, le Président du Comité de gestion du Régime des pensions de l'OMC a présenté le rapport annuel du Comité de gestion pour l'année 2015 (document WT/L/985) et le rapport de l'auditeur externe indépendant sur la vérification des états financiers du Régime des pensions de l'OMC (document WT/L/984). Le Conseil général a pris note du rapport annuel du Comité de gestion pour l'année 2015, du rapport de l'auditeur externe indépendant sur la vérification des états financiers du Régime des pensions de l'OMC et de la déclaration du Président du Comité de gestion du Régime des pensions de l'OMC.
- 16.2. À la réunion de <u>décembre</u>, le Président a présenté l'amendement du Règlement administratif du Régime des pensions de l'OMC et du Règlement intérieur du Comité de gestion, contenu dans le document WT/GC/W/725. Le Conseil général a approuvé l'amendement.

16.2 Élection d'un Président, des membres et des suppléants du Comité de gestion (WT/GC/M/162, WT/GC/M/163, WT/GC/M/164 et WT/GC/M/165)

- 16.3. L'article 4 a) du Statut du Régime des pensions de l'OMC prévoit, entre autres choses, l'élection par le Conseil général d'un Président, de quatre membres et de quatre suppléants au Comité de gestion du Régime des pensions, chacun pour un mandat de trois ans.
- 16.4. À la réunion de <u>mai</u>, le Conseil général est convenu de revenir sur la question de l'élection d'un membre et d'un suppléant à sa réunion de juillet.
- 16.5. À la réunion de <u>juillet</u>, le Président a proposé que le Conseil général élise Mme Alicia Goujon (Mexique), Mme Eleni Patibouli (Grèce), M. Ian Medcalf (Canada) et M. Rodolfo Rivas (Israël) en tant que membres et suppléants, respectivement, jusqu'à l'expiration du mandat de leurs prédécesseurs respectifs. Le Conseil général en est ainsi convenu.¹³
- 16.6. À la réunion d'<u>octobre</u>, le Président a fait rapport sur ses consultations en cours concernant l'élection du Président du Comité de gestion du Régime des pensions de l'OMC. Il a rappelé que le Comité de gestion avait son origine à l'article 8.1 du Statut du personnel et qu'il était chargé de gérer et d'administrer les prestations de retraite, de décès et d'invalidité et les prestations connexes pour les fonctionnaires et les retraités de l'OMC. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président.

¹³ La décision figure dans le document WT/L/991.

16.7. À la réunion de <u>décembre</u>, le Président a indiqué que, malgré les consultations auxquelles le Président sortant du RPOMC et la Présidente du Comité du budget avaient procédé avec les coordonnateurs des groupes régionaux et les délégations intéressées, un consensus sur cette question ne s'était pas encore dégagé. Le Président sortant du RPOMC avait accepté de continuer à présider le Comité de gestion jusqu'à ce que les Membres se mettent d'accord sur le nom de son successeur. Il a fait observer que le Comité de gestion n'était pas un organe ordinaire de l'OMC et n'était donc pas visé par les Lignes directrices pour la désignation des Présidents des organes de l'OMC. Il a prié instamment les Membres d'adopter une approche pragmatique. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

17 ARRANGEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT LES MEMBRES AYANT DES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (WT/GC/M/161, WT/GC/M/162, WT/GC/M/163, WT/GC/M/164 ET WT/GC/M/165)

- 17.1. En octobre 2012, le Conseil général a approuvé une recommandation du Comité du budget, des finances et de l'administration relative à la révision des arrangements administratifs concernant les Membres ayant des arriérés de contributions, qui figure à l'annexe 1 du document WT/BFA/132. Ces nouveaux arrangements sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Ils exigeaient qu'à la fin de chaque réunion du Conseil général, le Président du Comité du budget, des finances et de l'administration indique quels étaient les Membres et les observateurs visés par des arrangements administratifs; en outre, le Président du Conseil général demanderait aux Membres et aux observateurs relevant des catégories II et III de faire savoir au Secrétariat quand le paiement de leurs arriérés pouvait être prévu.
- 17.2. À chacune des réunions du Conseil général, en <u>février</u>, <u>mai</u>, <u>juillet</u>, <u>octobre</u> et <u>décembre</u>, le Président du Comité du budget, des finances et de l'administration a donné des renseignements concernant les Membres visés par des arrangements administratifs et le Président a adressé la demande susmentionnée aux Membres et aux observateurs relevant des catégories II et III. Le Conseil général a pris note des déclarations.

18 PROGRAMME DE L'OMC POUR LES JEUNES PROFESSIONNELS - DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (WT/GC/M/165)

18.1. À la réunion de <u>décembre</u>, le Directeur général a fait le point sur le Programme de l'OMC pour les jeunes professionnels. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Directeur général.

19 ATELIER SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE - DÉCLARATION DE LA CORÉE (WT/GC/M/162)

19.1. À la réunion de <u>mai</u>, le représentant de la République de Corée, au nom du Mexique, de l'Indonésie, de la Corée, de la Turquie et de l'Australie (MIKTA), a annoncé que le MIKTA organiserait un atelier d'un jour sur le commerce électronique dans la première semaine de juillet et a invité les Membres à y participer. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

20 ATELIER SUR L'OMC ET L'AGENDA 2030 - DÉCLARATION DE L'AUSTRALIE (WT/GC/M/164)

20.1. À la réunion d'<u>octobre</u>, le représentant de l'Australie a invité les Membres à un atelier sur l'OMC et l'Agenda 2030, organisé par le Mexique, l'Indonésie, la Corée, la Turquie et l'Australie (MIKTA), qui aurait lieu à l'OMC le 12 octobre. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

21 MÉCANISME DE PRÉLÈVEMENT DE L'UNION AFRICAINE - DÉCLARATION DES ÉTATS-UNIS (WT/GC/M/165)

21.1. À la réunion de <u>décembre</u>, le représentant des États-Unis a fait une déclaration concernant le Mécanisme de prélèvement de l'Union africaine sur certaines importations en Afrique, qui financerait les opérations de maintien de la paix et d'autres programmes de l'Union africaine, et a préconisé une plus grande transparence sur cette question. Les représentants de l'Union européenne, du Japon et de la Chine ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

22 CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/OMC - RAPPORT DE LA CINQUANTIÈME SESSION DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN (WT/GC/M/165)

22.1. À la réunion de <u>décembre</u>, le Conseil général a examiné un rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa cinquantième session (ITC/AG(L)/264), qui avait été initialement examiné par le Comité du commerce et du développement à sa réunion du 24 novembre, lors de laquelle il avait été présenté par le Président du Groupe consultatif commun, M. l'Ambassadeur Negesh Kebret Botora (Éthiopie). Le Président du CCD a fait une déclaration sur l'examen du rapport par le Comité. Le représentant du Bénin (PMA) a pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations et a adopté le rapport du Groupe consultatif commun.

23 EXAMEN DES ACTIVITÉS DE L'OMC (WT/GC/M/165)

- 23.1. À la réunion de <u>décembre</u>, le Conseil général a examiné les rapports annuels des organes de l'OMC pour 2016 qui avaient été établis conformément à la Décision sur les procédures d'examen annuel des activités de l'OMC et de présentation de rapports dans le cadre de l'OMC, figurant dans le document WT/L/105. Le Président a également fait une déclaration au nom du Président du Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances concernant les discussions du Groupe de travail en 2017. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a pris la parole.
- 23.2. Le Conseil général a pris note des déclarations, a adopté le rapport du Comité du commerce et du développement figurant dans le document WT/COMTD/91 et a pris note des rapports d'autres organes de l'OMC, y compris des rapports des organes établis au titre des accords commerciaux plurilatéraux, figurant dans les documents WT/DSB/71, WT/TPR/387, G/L/1168, S/C/50, IP/C/75, WT/CTE/23, WT/BOP/R/112, WT/BFA/159, WT/REG/26, WT/WGTDF/15, WT/WGTTT/18, GPA/141 et WT/L/992.
- 23.3. Le Conseil général a ensuite adopté le projet de rapport annuel du Conseil général pour 2016 (WT/GC/W/726), étant entendu que le Secrétariat apporterait les ajustements nécessaires pour y inclure les questions examinées à la réunion en cours.

24 DÉSIGNATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (WT/GC/M/164)

24.1. À la réunion d'<u>octobre</u>, le Président a brièvement décrit¹⁴ le processus de désignation du Directeur général. En particulier, il a indiqué que, conformément aux procédures convenues (WT/L/509), le processus de désignation débuterait le 1^{er} décembre de cette année et qu'il notifierait formellement l'ouverture du processus dans une communication adressée à tous les Membres avant cette date. Il a rappelé qu'à la réunion de juillet, le Directeur général avait annoncé qu'il serait disponible pour un second mandat si les Membres estimaient que cela serait utile et il a indiqué que le Directeur général lui présenterait une lettre en ce sens, conformément aux procédures.¹⁵ Il a également souligné certains des délais fixés pour le processus, qui serait achevé au plus tard le 31 mai 2017. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président.

25 DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DES ORGANES DE L'OMC (WT/GC/M/161, WT/GC/M/162, WT/GC/M/163, WT/GC/M/164 ET WT/GC/M/165)

25.1. À la réunion de <u>février</u>, le Président a indiqué que, conformément aux Lignes directrices pour la désignation des Présidents des organes de l'OMC adoptées par le Conseil général en 2002 (WT/L/510) et aux mesures pratiques y relatives visant à améliorer leur mise en œuvre convenues en 2012 (JOB/GC/22), il avait, avec le Président en exercice de l'Organe de règlement des différends, l'Ambassadeur Harald Neple (Norvège) et l'Ambassadeur Jonathan Fried (Canada), ancien Président du Conseil général, tenu des consultations pour établir une liste de candidats à la présidence des organes permanents de l'OMC figurant dans les groupes 1, 2, 4 et 5 de l'annexe des Lignes directrices. Ils avaient en outre tenu des consultations sur la désignation d'un nouveau

¹⁴ La déclaration du Président sur ce point figure dans le document JOB/GC/107.

¹⁵ Le 3 novembre 2016, le Président a présenté aux Membres de l'OMC une communication sur le processus de désignation du prochain Directeur général, dans laquelle figurait une lettre du Directeur général informant le Président de son intention de demander le renouvellement de son mandat. Cette communication a été distribuée sous la cote JOB/GC/109.

Président de la Session extraordinaire de l'Organe de règlement des différends après la fin de son mandat.

25.2. Conformément aux mesures pratiques, ils s'étaient d'abord réunis avec les coordonnateurs des quatre grands groupes régionaux (pays développés, Afrique, Asie et Pacifique, et Amérique latine et Caraïbes). Ils avaient indiqué une période pendant laquelle ils seraient disponibles pour rencontrer toutes les délégations intéressées. Les consultations s'étaient déroulées sur une période d'environ cinq semaines pour que toutes les délégations intéressées aient la possibilité de les rencontrer. Ils avaient consulté toutes les délégations qui s'étaient présentées et qui avaient demandé une réunion, et ils avaient régulièrement rencontré les coordonnateurs des quatre Groupes, qu'ils avaient informés des faits nouveaux. Au cours de ce processus, il y avait eu une réunion informelle ouverte des Chefs de délégation, le 23 février, au cours de laquelle il avait présenté le processus de manière détaillée et fait une déclaration à ce sujet. 16

25.3. Selon eux, leurs consultations avaient montré que la liste de candidats ci-après pouvait être acceptée par l'ensemble des Membres:

Conseil général S.E. M. Harald Neple (Norvège) Organe de règlement des différends S.E. M. Xavier Carim (Afrique du Sud) Organe d'examen des politiques Mme Irene B.K. Young (Hong Kong, Chine) commerciales Conseil du commerce des marchandises S.E. M. Hamish McCormick (Australie) Conseil du commerce des services S.E. M. Gustavo Miguel Vanerio Balbela (Uruguay) Conseil des ADPIC S.E. M. Modest Jonathan Mero (Tanzanie) Comité du commerce et du S.E. M. Christopher Onyanga Aparr (Ouganda) développement Comité des restrictions appliquées à des S.E. M. M. Shameem Ahsan (Bangladesh) fins de balance des paiements Comité du budget, des finances et de S.E. Mme Inga Ernstsone (Lettonie) l'administration Comité du commerce et de S.E. M. Héctor Casanueva (Chili) l'environnement Comité des accords commerciaux S.E. M. Daniel Blockert (Suède) régionaux Groupe de travail du commerce, de la S.E. M. Atanas Atanassov Paparizov (Bulgarie) dette et des finances Groupe de travail du commerce et du S.E. M. Luis Enrique Chávez Basagoitia (Pérou) transfert de technologie Comité préparatoire de la facilitation des S.E. M. Esteban Conejos (Philippines) échanges

25.4. Les Présidents de ces organes seraient nommés pour un mandat d'un an, comme c'était l'usage, et leur désignation serait officialisée par les organes de l'OMC concernés à leurs réunions suivantes de 2016. S'agissant de la Session extraordinaire de l'ORD, après la fin du mandat de son Président, l'Ambassadeur Ronald Saborio, des consultations avaient eu lieu au sujet de la désignation d'un nouveau président. À l'issue de ces consultations, un consensus semblait s'être dégagé sur la désignation de S.E. M. Mame Baba Cisse (Sénégal) pour présider la Session

¹⁶ La déclaration du Président à la réunion des Chefs de délégation du 23 février figure à l'annexe 2 du document WT/GC/M/161.

extraordinaire de l'ORD.¹⁷ Le Président a également indiqué que l'Ambassadeur Neple, en tant que futur Président du Conseil général, avait eu des discussions avec l'Ambassadeur Alfredo Suescum pour qu'il continue en tant qu'Ami du Président du Conseil général pour le Programme de travail sur le commerce électronique. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président et du consensus sur la liste des candidats pour la désignation des Présidents des organes de l'OMC qu'il avait mentionnés.

- 25.5. Les représentants des Membres suivants ont pris la parole: Taipei chinois, Costa Rica, Tanzanie, Bénin (PMA), Lesotho¹⁸ et Sri Lanka. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 25.6. Conformément au paragraphe 7.3 des Lignes directrices pour la désignation des Présidents des organes de l'OMC, le Président sortant du Conseil du commerce des marchandises (CCM) et le Président, au nom du Président sortant du Conseil du commerce des services (CCS), devaient mener des consultations pour sélectionner les Présidents des organes établis par le Conseil qu'ils avaient présidé, respectivement. À cet égard, les deux Présidents allaient engager des consultations en vue de la désignation des Présidents des organes subsidiaires du CCM et du CCS. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 25.7. À la réunion de <u>mai</u>, le Président du Conseil du commerce des marchandises a fait une déclaration au sujet de la désignation du bureau des organes subsidiaires du Conseil du commerce des marchandises. Le Président et les représentants d'Oman¹⁹, du Taipei chinois et de la République de Corée ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 25.8. À la réunion de <u>juillet</u>, le Président a rappelé le fax qu'il avait envoyé le 28 juin à toutes les délégations pour les informer qu'il avait tenu des consultations sur la présidence du Groupe de négociation sur l'accès aux marchés, de la Session extraordinaire du CCS et du Comité préparatoire de la facilitation des échanges, à la suite du départ de leurs présidents respectifs l'Ambassadeur Remigi Winzap (Suisse), l'Ambassadeur Gabriel Duque (Colombie) et l'Ambassadeur Esteban Conejos (Philippines). Il a dit que le processus se poursuivait et que les consultations reprendraient après la pause estivale. Le représentant de la Suisse a pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 25.9. À la réunion d'<u>octobre</u>, le Président a annoncé qu'il y avait un consensus sur la désignation de M. l'Ambassadeur Didier Chambovey (Suisse) comme Président du Groupe de négociation sur l'accès aux marchés, de M. l'Ambassadeur Hector Marcelo Cima (Argentine) comme Président de la Session extraordinaire du CCS et de Madame l'Ambassadrice Mariam MD Salleh (Malaisie) comme Présidente du Comité préparatoire de la facilitation des échanges. Les représentants de la Barbade (GRULAC) et de Sri Lanka (Asie et Pacifique) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 25.10. À la réunion de <u>décembre</u>, le Président a dit que, conformément aux Lignes directrices pour la désignation des présidents des organes de l'OMC figurant dans le document WT/L/510 et aux mesures pratiques destinées à en améliorer la mise en œuvre (JOB/GC/22), il engagerait le processus de sélection en vue de la désignation des présidents des organes de l'OMC mentionnés dans les groupes 1, 2, 4 et 5 de l'Annexe des Lignes directrices. Conformément au paragraphe 7.1 b) des Lignes directrices, il serait assisté dans ce processus par le Président en exercice de l'Organe de règlement des différends, M. l'Ambassadeur Xavier Carim (Afrique du Sud) et par M. l'Ambassadeur Jonathan Fried (Canada), ancien Président du Conseil général. Le Conseil

¹⁷ Dans un fax daté du 15 mars, le Président a informé toutes les délégations que l'Ambassadeur Mame Baba Cisse (Sénégal) avait retiré sa candidature à la présidence de la Session extraordinaire de l'ORD et que le Groupe africain avait désigné à sa place l'Ambassadeur Stephen Karau (Kenya). Après avoir tenu des consultations avec les Membres, le Président a envoyé à toutes les délégations, le 31 mars, un fax indiquant que, compte tenu des messages de soutien reçus et comme aucune observation supplémentaire n'avait été reçue dans le délai imparti, il lui semblait qu'il y avait un consensus entre les délégations sur la désignation de l'Ambassadeur Stephen Karau (Kenya) comme Président de la Session extraordinaire de l'ORD et qu'il serait formellement élu à la prochaine réunion de ce groupe de négociation.

¹⁸ La déclaration faite par le Lesotho, au nom du Groupe africain, à la réunion des Chefs de délégation du 23 février a été incorporée, à sa demande, dans le compte rendu de la réunion de février et figure à l'annexe 3 du document WT/GC/M/161.

¹⁹ La déclaration faite par Oman à la réunion du Conseil du commerce des marchandises du 11 mai a été incorporée, à sa demande, dans le compte rendu de la réunion de mai et figure à l'annexe 2 du document WT/GC/M/162.

général a pris note de la déclaration, faite conformément aux Lignes directrices pour la désignation des présidents.

25.1 Consultations sur les Lignes directrices pour la désignation des présidents - Rapport du Président (WT/GC/M/165)

25.11. À la réunion de <u>décembre</u>, le Président a signalé qu'au cours de ses consultations, il n'avait pas perçu un vif désir de réviser ou modifier les Lignes directrices. Des délégations avaient exposé des idées mais d'autres s'étaient cependant déclaré préoccupées par certaines d'entre elles. Il a indiqué qu'aussi bien les coordonnateurs de groupe que les délégations avaient souligné l'importance de la clarté des Lignes directrices et du processus. C'est pourquoi une réunion ouverte destinée à donner aux délégations la possibilité d'examiner les Lignes directrices et les "mesures pratiques" pour en améliorer la mise en œuvre était programmée pour le 15 décembre. Compte tenu des réactions recueillies au cours des consultations, il amorcerait le processus tôt afin de laisser aux coordonnateurs de groupe assez de temps pour consulter leurs mandants respectifs. Les représentants d'Oman et du Maroc (Groupe africain) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

26 ÉLECTION DU PRÉSIDENT (WT/GC/M/161)

- 26.1. À la réunion de <u>février</u>, le Président, en sa qualité de Président sortant du Conseil général, a fait une déclaration. Le Conseil général a ensuite élu à l'unanimité S.E. M. Harald Neple (Norvège) à la Présidence.
- 26.2. Le Directeur général, le nouveau Président et les représentants de la Tanzanie, du Lesotho et du Kenya ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.